

COMMUNE de MARVAL

(Haute-Vienne)

DECISION N° 31-2025

en date du 20 mai 2025

portant sur l'abonnement au journal LE POPULAIRE

Le Maire de la Commune de MARVAL (Haute-Vienne),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal N° 14-2020 en date du 10 juillet 2020 portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

DECIDE

Article 1 – d'accepter l'offre de LE POPULAIRE DU CENTRE portant sur l'abonnement intégrale du journal pendant un an (6 jours sur 7) pour un montant de 294.00 € HT.

Article 2 – La présente décision sera exécutée conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du C.G.C.T.

A Marval, le 20 mai 2025

Pierre HACHIN
Maire

